



COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER N° 5



Le compte-rendu de réunion de chantier, établi par le Maître d'Œuvre ou son représentant, a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

N/Réf. : 9003M_18NCL096

Maître d'Ouvrage : Commune de Villebarou

Intitulé du projet : Aménagement cœur de Bourg – Tranche 2

Lieu de la réunion : Sur site

Date de la réunion : 11/09/2023

Objet de la réunion : Réunion de chantier

Prochaine réunion lundi 18 septembre 2023 à 14h00

Participants / Nom	Téléphone	E-mail	Présence (*)					Diff. du CR	Prochaine réunion (**)		
			P	A	E X	D	I		C	D	I
Maître d'ouvrage											
Commune de Villebarou	02.54.90.53.00										
M. MASSON		philippe.masson@villebarou.fr			X			X		X	
Mme BUCCELLI		laurence.buccelli@villebarou.fr	X					X		X	
M. ARNOULT	06 32 79 16 04	jerome.arnoult@villebarou.fr			X			X		X	
M. COUPPE								X		X	
Mme GATINE		infrastructures-patrimoine@villebarou.fr			X			X		X	
M. DOUSSET		amenagement-territoire@villebarou.fr	X					X		X	
Police Municipale											
M. LEFEVRE		police-municipale@villebarou.fr				X				X	
Maître d'Œuvre											
SAFEGE (VRD)	02.47.51.12.12										
M. DUCLAUD	06.74.04.58.48	benoit.duclaud@suez.com	X					X	X		
Mme EVEN	06.08.67.41.73	anne.even@suez.com	X							X	
Entreprises											
COLAS CENTRE OUEST : Lot 1											
M. BUISSON	06 60 10 99 16	stephane.buisson@colas.com	X					X	X		
M. AMELIN (Chef de chantier)	06 61 38 25 25	aurelien.amelin@colas.com	X					X		X	
Concessionnaires de réseaux											
ASSAINISSEMENT											
Agglopolys – Cycle de l'eau											
M. BORDE		jeremy.borde@agglopolys.fr						X			
M. LACOMBE Florent	06 42 29 83 16	florent.lacombe@agglopolys.fr	X					X	X		
Mme LECORNUE Fanny		fanny.lecornue@agglopolys.fr	X					X	X		
Véolia											
M. LEFEVRE		philippe.lefevre@veolia.com			X			X		X	
ELECTRICITE											
ENEDIS											
M. GENTILHOMME		pascal.gentilhomme@enedis.fr			X			X		X	



COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER N° 5



GAZ GRDF Mme LOOSVELDT		sylvaine.loosveldt@grdf.fr			X			X		X	
TELECOM Orange M. LIONETON		laurent.lioneton@orange.com			X			X		X	

(*) Présente Réunion : P : Présent A : Convoqué Absent EX : Absent excusé D : dispensé I : Invité

(**) Prochaine réunion : C : Convoqué D : Dispensé I : Invité



INFORMATIONS / ACTIONS

	QUI	QUAND
1. OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT <ul style="list-style-type: none">Sans objet.		
2. AVANCEMENT DES TRAVAUX		
3. SITUATION ADMINISTRATIVE <ul style="list-style-type: none">Réunions hebdomadaires : <u>tous les lundis à 14h</u> (sauf exception).Sous-traitants à déclarer le plus en amont possible.COLAS a déclaré un sous-traitant pour les bordures et un pour les espaces verts.Toutes les situations devront être déposées sur Chorus Pro.	COLAS COLAS	
4. COORDINATION, OBSERVATIONS, DECISIONS <ul style="list-style-type: none">Les demandes d'arrêtés de voiries pourront être réalisées sur DICT.fr. Elles pourront être demandées par phase 15 jours avant le démarrage de la phase.Le chantier sera décomposé en trois phases.Rappels sur la conduite du chantier :<ul style="list-style-type: none">Nettoyer les voies empruntées par les véhicules de chantier aussi régulièrement que jugé nécessaire par le MOE ou MOA.Laisser un accès permanent aux riverainsImplantations (traçage à la bombe, cordeau, ...) à réaliser plusieurs jours à l'avance afin de permettre à chacun de constater de visu les travaux à réaliser et si nécessaire y apporter des modifications.Bien baliser les zones de danger (muret...) de jour comme de nuit (éléments réfléchissants, ...).En cas de difficulté (imprévu, riverain mécontent, ...), les entreprises doivent en premier lieu contacter un représentant de la mairie et / ou le maître d'œuvre.Aménagement :<ul style="list-style-type: none">La Commune souhaite des potelets boule noir et blanc comme existantLes coins de bordures seront traités par coupes d'onglet. <p>Keolis est passé sur place ce jour. Pas de commentaire La Commune souhaiterait un arrosage automatique au niveau des arbres. COLAS chiffrera la mise en place d'un PE. Le désactivé des passages piétons est remplacé par du marquage blanc avec paillettes. Validé Commune Un marquage sera mis autour des containers et non une bordure. Validé Commune</p>	COLAS COLAS COLAS COLAS COLAS	



COLAS précise que le COLCLAIR mis en œuvre sera celui mis en œuvre à la Chaussée St-Victor devant la caisse d'Épargne. COLAS invite la Commune à aller le voir.

La Commune souhaite que COLAS remette le marquage Zone 30 comme avant.

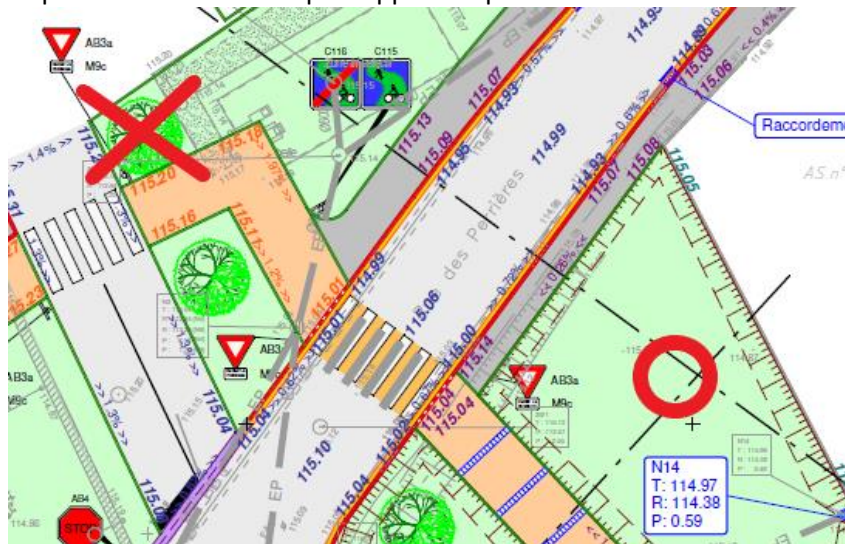
COLAS précise que pour les marquages il fera venir le sous-traitant en réunion.

INEO qui a démonté les candélabres réalisera les massifs des nouveaux candélabres.

Le portillon n'est pas conservé par la Commune

La mairie confirme la volonté de la mise en place de l'arrosage automatique. Fait

Déplacement d'un arbre par rapport au plan d'exé :



Voie verte : la mairie indique qu'il faudra mettre des poteaux pour empêcher que des voitures puissent circuler dessus.

Aire de jeux : Colas a implanté la voie verte en courbe dans l'aire de jeux pour permettre de préserver 2 arbres : implantation validée par la mairie.

Enrobé clair : Colas transmettra des photos d'autres chantier pour validation de la couleur.

Coussin berlinois : la Commune ne souhaite plus de coussins

Enrobé clair : La couleur proposée par Colas sur photos des enrobés réalisés à l'école Girard de Vineuil est validée par la mairie. Le MOE validera la FT associée.

Candélabre : reste un candélabre à enlever par Ineo. Fait

Geosport (ss-traitant EV) : est présent à la réunion. Il est indiqué qu'il doit faire un devis en direct à la mairie pour la mise en place de l'arrosage automatique. Par ailleurs, Geosport indique que la plantation des arbres devrait avoir lieu en novembre/décembre.

COLAS adressera un mail à SAFEGE afin que le SAFEGE prévienne KEOLIS de la date du passage de la phase 2 à la phase 3.



Agglopolys précise qu'il faut raccorder le plus de voirie possible à la noue. La Commune précise qu'elle ne souhaite pas que le riverain soit de nouveau inondé. La grille de la rue de la poste sera raccordée à la noue : validé par tous ce jour (la traversée est conservée en cas de besoin mais elle est obturée). La grille de la rue des Perrières sera raccordée que si le volume de la noue le permet : des compléments seront apportés par COLAS et SAFEGE.

Il faudra rehausser la grille (surverse) le long du riverain M Huard et rehausser un peu le talus le long des plaques sans déstabiliser la clôture (ce n'est pas un mur uniquement un soubassement).

Le point de tri sera déplacé très rapidement. Il ne sera pas accessible pendant deux semaines.

Les bandes podotactiles sont mises en arrondi quand la bordure est en arrondi. Validé par la Commune.

Plateau surélevé : La localisation est validée ce jour. La grille actuelle devant le portail du 38 est conservée. SAFEGE est en attente des prescriptions d'Agglopolys sur la hauteur et la longueur du passage surélevé.

5. QUESTIONS

- Sans Objet

6. CONTROLES TECHNIQUES

- Pour mémoire, les essais suivants doivent être réalisés et le rapport validé par SAFEGE au cours du chantier :
 - Essais de portance sur fondation de chaussée : objectif plateforme PF2, avant réalisation des couches suivantes.

7. HYGIENE – SECURITE

- PPSPS à faire, y compris sous-traitants éventuels.

8. PLANIFICATION / PLANNING

- 14/09 : enrobé voirie sur phase 2.
- S38 : phase 3: Terrassement et pose bordure.

9. DOCUMENTATION / PLANS

La facturation d'octobre doit être adressée avant le 15/10.

10. DIVERS

- Sans objet.

11. INTEMPERIES

- Sans objet.



COMPTE-RENDU DE RÉUNION DE CHANTIER N° 5



Rédigé le 14/09/2023

Rédacteur	Nom : Anne EVEN	Signature :
------------------	-----------------	-------------